

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 01080
Numéro SIREN : 398 251 934
Nom ou dénomination : ADC PROPLETE

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2021 sous le numéro de dépôt 12839

ADC PROPLETE
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : Chemin Montplaisir, ZAC Montplaisir, 44100 NANTES
398 251 934 RCS NANTES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2021

L'an Deux Mille Vingt-Et-Un,
Le 21 juin,
A 11 heures,

Les associés de la société ADC PROPLETE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, Chemin Montplaisir, ZAC Montplaisir 44100 NANTES, sur convocation faite par le Président de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GICQUEAU, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, conformément aux statuts.

Monsieur Philippe FIEUX est désigné comme secrétaire.

La société SOFAC AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Sont présents en qualité d'associés : L'association A2R, représentée par Madame Thérèse BRETAUD, et Monsieur Philippe FIEUX.

Sont également présents suite à l'invitation qui leur a été faite : Monsieur Rudolphe PENNEC et Madame Anne-Lise LORCY, ainsi qu'un représentant du CSE : Madame Sandrine LUCAS.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations des associés et du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020,

- le rapport du Directoire sur l'activité de la Société,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- [...]
- **Nominations de deux membres du Directoire supplémentaires,**
- [...]
- **Désignation de Directeurs Généraux,**
- [...]
- **Renouvellement des mandats des membres du Conseil de Surveillance,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Directoire, et les rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que les observations du Conseil de Surveillance sur les comptes ainsi que sur le rapport du Directoire.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

[...]

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président validée par le Conseil de Surveillance, décide de nommer en qualité de membre du Directoire pour une période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ou toute autre date de clôture de l'exercice en cours) :

Monsieur Rudolphe PENNEC, demeurant 19 rue Guillaume Grootaers 44300 Nantes.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il ne sera pas rémunéré pour l'exercice de ce mandat, mais se réserve la possibilité de décider d'une rémunération ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président validée par le Conseil de Surveillance, décide de nommer en qualité de membre du Directoire pour une période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ou toute autre date de clôture de l'exercice en cours) :

Madame Anne-Lise LORCY, demeurant 32 avenue de Bretagne 44470 Mauves-sur-Loire.

L'Assemblée Générale prend acte qu'elle ne sera pas rémunérée pour l'exercice de ce mandat, mais se réserve la possibilité de décider d'une rémunération ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président validée par le Conseil de Surveillance, et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, décide de nommer Monsieur Rudolphe PENNEC, demeurant 19 rue Guillaume Grootaers 44300 Nantes, en qualité de Directeur Général de la Société.

Monsieur Rudolphe PENNEC disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président pour agir au nom de la société, sous réserve des limites prévues par les statuts, notamment les pouvoirs conférés au Directoire en tant qu'organe collégial, et sous réserve des limitations de pouvoirs internes qui lui seraient imposées.

Le mandat de Directeur Général n'est pas rémunéré.

Monsieur Rudolphe PENNEC accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président validée par le Conseil de Surveillance, et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, décide de nommer Madame Anne-Lise LORCY, demeurant 32 avenue de Bretagne 44470 Mauves-sur-Loire, en qualité de Directeur Général de la Société.

Madame Anne-Lise LORCY disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président pour agir au nom de la société, sous réserve des limites prévues par les statuts, notamment les pouvoirs conférés au Directoire en tant qu'organe collégial, et sous réserve des limitations de pouvoirs internes qui lui seraient imposées.

Le mandat de Directeur Général n'est pas rémunéré.

Madame Anne-Lise LORCY accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

[...]

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des 11 membres du Conseil de Surveillance, expirent ce jour à l'issue de la présente réunion :

- décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ou toute autre date de clôture de l'exercice en cours), les mandats de :
 - Madeleine HERVY
 - Thérèse BRETAUD
 - Vincent CHAMAILLARD
 - Michel GICQUEAU
 - Jean-Luc SOUCHET
 - Michel GUILLOU
 - Vincent VITOUX
 - Catherine CORGNET
 - Michel LAVRARD-MEYER

- prend acte du souhait de l'association ENVIE 44 et de la société SOLTISS de ne pas être renouvelés dans leurs fonctions, et décide de ne pas les remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Extrait Certifié Conforme
Le Président,
M. Philippe FIEUX

